

FICHE PAYS

MADAGASCAR

CONTEXTE GENERAL



- **Monnaie:** Ariary (2500 Ar = 1€)
- **Population :** 20 Millions
- **Part de la population rurale :** 69%
- **IDH (2012) :** 0,48 ; 151ème/185.
- **Organisation territoriale :** Régions (22), Communes, Fokontany (subdivision administrative de base correspondant en général à un village)
- **Contexte politique :** Hery Rajaonarimampianina président de la république depuis le 25 janvier 2014, suite à 5 ans de régime de transition.

LES ENJEUX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Principales problématiques

- Forts enjeux liés à l'assainissement et au changement de comportements (défécation en plein air largement répandue).
- Disponibilité de ressources en eau de surface sur une grande partie du pays, sauf dans le Grand Sud et quelques régions côtières soumise à un stress hydrique.
- Faible capacité des structures de gestion des ouvrages et des communes pour assurer la maîtrise d'ouvrage locale.

Taux d'accès	en milieu rural	en milieu urbain
Eau potable*	38%	47%
Assainissement**	56%	67%

*Min Eau, données 2009; ** EPM, données 2005

LE CADRE JURIDIQUE

Le [Code de l'eau](#) adopté en 1999 définit les axes suivants pour le développement du secteur de l'eau :

- la commune est affirmée comme maître d'ouvrage des systèmes d'AEP et d'assainissement. Les communes doivent cependant satisfaire à certains critères pour être habilitées à exercer leur rôle de maître d'ouvrage ([voir décret 193-2003](#), article 14) ;
- la délégation de la gestion des services par la commune à des opérateurs privés ou communautaires, sous forme de contrats de concession, d'affermage ou de gérance ;
- le principe de non gratuité du service public de l'eau ;
- la gestion intégrée des ressources en eau par bassins versants.

LES PRINCIPAUX ACTEURS INSTITUTIONNELS

- **Ministère de l'Eau** (coordination générale des activités du secteur eau et assainissement) et ses représentations déconcentrées, les directions régionales de l'eau (assistance à maîtrise d'ouvrage aux communes, coordination régionale)
- **Les régions** (programmation régionale)
- **Les communes**, rurales ou urbaines (maîtrise d'ouvrage des services eau et assainissement, programmation communale)
- **L'Autorité Nationale de l'Eau et de l'Assainissement**, ANDEA (mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau) et ses 6 agences de bassins (non opérationnelles à ce jour).

POUR EN SAVOIR PLUS

Le Réseau Ran'Eau à Madagascar :

Echanges d'expérience, base documentaire, appui-conseil aux projets, www.pseau.org/madagascar



DOCUMENTS ET RESSOURCES

[Agir pour l'eau et l'assainissement à Madagascar](#) (pS-Eau, CITE, Gret, 2011)

[Retours d'expériences sur l'assainissement à Madagascar](#) (pS-Eau, CITE, Gret, 2011)

[Retours d'expérience sur les modes de gestion à Madagascar](#) (pS-Eau, CITE, Gret, 2011)

[Retours d'expérience sur la GIRE à Madagascar](#) (pS-Eau, CITE, 2014)

[Guide illustré Wash pour les agents de développement](#) (Ministère de la Santé, 2009)

[Guide pour la maîtrise d'ouvrage communale des projets eau et assainissement](#) (prog. ACORDS, 2009)

CONTACTS

CITE : Léa Rasolofson-Rajaonah, lea@cite.mg

pS-Eau : Vincent Dussaux, dussaux@pseau.org

Ministère de l'eau à Madagascar : www.mineau.gov.mg

Attaché de coopération au SCAC à Antananarivo : Laurent Lapeyre, laurent.lapeyre@diplomatie.gouv.fr

LES PRINCIPAUX MODES DE GESTION DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT SONT :

- **Eau potable en milieu urbain** : gestion de l'eau potable concédée par l'Etat à la **Jirama** (société d'Etat) dans les principaux centres urbains, ou délégation de gestion de la commune à une entreprise privée (contrat d'affermage)
- **Eau potable en milieu rural** : délégation de la gestion par la commune à une entreprise privée ou à une association d'usagers (en général des contrats d'affermage).
- **Assainissement collectif ou communautaire** : géré par la commune (sauf à Antananarivo, géré par le SAMVA). La gestion des blocs-sanitaires est la plupart du temps déléguée à une association d'usagers.
- **Assainissement individuel** : investissement et fonctionnement à la charge des familles. Collecte et traitement des boues de vidange à organiser par la commune.

OUTILS DE PROGRAMMATION, PRESCRIPTION ET NORMES :

- Programmation communale : Plan Communal de Développement
- Programmation régionale : Budget Programme par Objectif et par Région (BPOR)
- [Manuel de procédures pour la mise en place des projets Eau et Assainissement](#)

Tout porteur de projet a obligation de déclarer ses travaux au Ministère de l'eau afin d'alimenter le système de [Suivi Eau et Assainissement à Madagascar](#) (SE-SAM).

QUELQUES PROJETS EN COURS

- **Banque Mondiale** : mise en œuvre de l'initiative WAVES : Système de Comptabilisation Economique et Environnementale de l'Eau.
- **UNICEF** : Réhabilitation / construction de 51 systèmes AEP ; Réhabilitation de 400 forages dans 5 Régions ; Institutionnalisation de l'approche « ATPC »
- **PNUD** : Elaboration de Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement dans 3 Agences de Bassin du Sud ; inventaires des systèmes d'approvisionnement en eau dans les Régions Sava et Analanjirifo.
- **Fonds Mondial pour l'Assainissement** : développement de l'assainissement via le financement d'actions d'accompagnement (plaidoyer, renforcement des capacités...), mis en œuvre par le Fonds d'Appui à l'Assainissement (FAA).
- **Banque Africaine pour le Développement** : Réforme de la JIRAMA
- **Union Européenne** : financement de 5 programmes Eau dans 62 Communes réparties dans 11 Régions (Fikrifama, Gret, Medair, Interaide et Protos)
- **JICA** : Projet Rano Fidio: réhabilitation d'AEP dans trois sites de la Région Atsimo Andrefana
- **USAID** : a lancé en 2011 le projet RANOn'ALA, assurant la promotion de l'eau et de l'assainissement dans 14 communes rurales des districts de Mananara, de Mandritsara et de Soanierana Ivongo.

Cartographie de la coopération décentralisée et non gouvernementale à Madagascar : www.pseau.org/actions